

Mesdames, Messieurs,

Je vais m'attacher à répondre à votre question sur la gouvernance mais au préalable, pour bien situer mon propos je vais très rapidement vous faire une présentation succincte de la Loire Atlantique, le département dont je suis la vice-présidente en charge des familles et de la protection de l'enfance.

La Loire-Atlantique compte 1 313 000 habitants, c'est un département attractif qui voit sa population croître de 13 000 habitants chaque année. C'est un département qui est très fécond puisque ce n'est pas moins de 16 000 bébés qui viennent enrichir notre quotidien et bousculer avec joie celui des parents de notre département.

Autre élément important dans le cadre de la politique de la protection de l'enfance : la part des moins de 20 ans augmente plus rapidement que le reste de la population et c'est encore plus vrai pour les 10-14 ans qui sont les plus concernés, nous le savons tous, par la protection de l'enfance.

Ces données confirment qu'un investissement toujours plus important dans la jeunesse et le secteur de la petite enfance et de la protection de l'enfance est mené afin de répondre aux difficultés sociales croissantes avec un impact important sur les familles et donc, bien évidemment, par ricochets sur les enfants. Il est plus que jamais nécessaire pour les différents acteurs institutionnels et associatifs de se parler, de s'écouter et d'innover car je pense, en tant qu'élue, que le défi est avant tout collectif et concerne les parents d'abord mais aussi l'Etat, l'éducation, la santé, la justice, la sécurité publique et toutes les nombreuses associations et autres collectivités locales notamment les communes.

Nous sommes, en tant que département, un des acteurs essentiels et même, sur cette politique, je pense que l'on peut dire chef de file.

Sans ignorer les difficultés, seule une action coordonnée produit des effets. Le département ne peut pas répondre seul à l'intensité et à la complexité des besoins des mineurs et des familles. Voilà pour cette présentation succincte de notre département.

Ces quelques éléments repères sur la Loire Atlantique étant exposés, je vais aborder le cœur de votre question sur la gouvernance que je déclinerai en 3 points :

- Une gouvernance pour simplifier
- Une gouvernance pour consolider
- Une gouvernance pour coordonner

1/Une gouvernance pour simplifier

L'ODAS le soulignait dans son rapport en 2015, une simplification par exemple pourrait être introduite en ce qui concerne les directions des foyers de l'enfance. Les enfants de la protection de l'enfance arrivent par les foyers de l'enfance qui coordonnent l'urgence dans notre département. Ces établissements qui sont entièrement financés par le département sont dirigés par des fonctionnaires nommés par l'Etat, et j'y vois pour ma part une anomalie qui demeure depuis 30 ans malgré la décentralisation. Je pense que cela peut nuire à l'efficacité des politiques, des pilotages de ces structures, voilà un exemple concret de gouvernance pour simplifier. Une simplification pourrait être intéressante à travailler.

2/ Une gouvernance pour consolider

Les travaux nationaux et l'action menée au niveau des départements dont les objectifs sont traduits dans les schémas départementaux montrent sans conteste l'importance de consolider les synergies au niveau territorial. Des efforts sont déployés en ce sens, des réalisations concrètes sont mises en œuvre afin d'articuler au mieux le social et le médico-social, le social et le soin. Dans le 10^{ème} rapport de l'ONED qui a porté sur l'analyse des schémas départementaux, vous montriez que de nombreux départements s'efforcent dans leurs actions au quotidien de dépasser ce qu'on appelle ces logiques en tuyaux d'orgue et pour autant cette volonté se heurte concrètement à la limitation des moyens de tous les partenaires et notamment, plus particulièrement peut-être pour le département de la Loire Atlantique, la pénurie importante dans le champ de la pédopsychiatrie.

Ainsi en Loire Atlantique, il y a 15 lits en pédopsychiatrie pour un département d'1 million 300000 d'habitants.

Notre département actuellement connaît une forte mobilisation entre autre des médecins hospitaliers sur ce sujet et pourtant malgré une agence régionale de santé volontaire nous nous retrouvons quand

même dans notre limite d'action et entre autre dans la limite des moyens de l'Agence régionale de santé. En tant qu'élue j'y vois un renvoi aux arbitrages nationaux en ce qui concerne les moyens des ARS. Et puis j'aborderai le grand manque de place que nous avons dans les IME et les ITEP avec toute la problématique des internats et de la prise en charge des enfants pendant le week-end, pendant les vacances quand les internats ferment.

3/ Une gouvernance pour coordonner

La notion de chef de file ne doit pas positionner le département -je m'y attache en tant qu'élue- comme le seul concerné par le devenir des jeunes de la protection de l'enfance ou comme un interlocuteur autoritaire. Les problématiques des enfants confiés n'entrent pas dans des cases préétablies. Les croisements des compétences et des prises en charge ne trouvant que peu de fondement dans les textes doivent s'exercer et se dynamiser dans la pratique.

Pour vous citer quelques expériences sur la Loire Atlantique, nous avons deux dispositifs avec la maison des adolescents. Une instance intersectorielle d'examen des situations les plus complexes a été mise en place. Nous nous mettons tous ensemble autour de la table pour essayer de trouver une solution à ces enfants que quelqu'un ce matin a qualifiés d'incassables. J'aimerais qu'on puisse trouver une place pour leur permettre de grandir et de s'épanouir.

Et puis évidemment, il y a aussi des équipes mobiles ressources pluridisciplinaires avec psychologue, psychiatre, enseignant, éducateur, qui accompagnent les équipes sur les territoires au plus près pour essayer de trouver des solutions pour les enfants en cas de crispation, en cas de crise ou encore de difficulté pour les placer.

Enfin, le rôle de l'élue dans la gouvernance doit être de favoriser les initiatives. Le positionnement n'est pas celui d'un technicien mais bien d'être dynamique dans la politique par une implication cruciale dans la politique de protection de l'enfance. Les élus ont toute leur place à prendre dans cette politique. Notre rôle d'élue est fondamental sur ce point pour impulser, pour soutenir les initiatives y compris les plus modestes. Il en va pour moi de l'efficacité du système, et aussi de la nécessité d'oser porter la politique de la protection de l'enfance. C'est une des missions première des départements et il nous appartient de les porter sans nier les difficultés, d'échanger et de partager avec l'ensemble des acteurs. Il existe deux outils dans cette gouvernance qui sont la participation du public et la reconnaissance des initiatives citoyennes.

La co-construction dans les collectivités locales est importante à travailler, le thème de la participation des personnes au politique qui les concerne est fortement promu par les textes, largement évoqué dans beaucoup de discours. Cependant l'écart entre l'intention et l'action, il ne faut pas se le cacher, peut être important dans le champ de la protection de l'enfance. Tout un chacun se pose des questions sur la place des parents dans les conseils d'administration, des maisons qui accueillent les enfants, les positions peuvent être difficiles. Il faut trouver des méthodes d'accompagnement et on voit bien que l'arrivée des personnes allocataires du RSA dans les comités locaux, dans les commissions locales d'insertion, dans les départements a fait beaucoup de bien à ces commissions. Je dirais même que parfois ils sont plus durs que les élus dans le traitement des solutions.

On ne doit pas sous-estimer notre public dans sa capacité à porter une analyse lucide sur les fonctionnements de la protection de l'enfance. J'ai particulièrement en mémoire une étude que nous avons réalisée en 2015 auprès de 12 adultes ayant eu un parcours en protection de l'enfance. Grâce à un appui méthodologique et à un travail sur leur autonomie ces personnes ont réussi à construire à partir de leur vécu un véritable savoir collectif. Cela a donné un certain nombre de préconisations.

Ces adultes ont accepté de venir témoigner et de nous parler de leurs ressentis d'adultes face à leurs parcours d'enfants en protection de l'enfance. Leurs préconisations seront intégrées dans les travaux de l'observatoire du département et rentrent pour l'instant dans les travaux préparatoires du nouveau schéma.

Enfin je reviendrai sur les initiatives citoyennes, l'ouverture de la protection de l'enfance doit aussi passer par son intégration dans la vie de la Cité il ne faut pas la cacher, des familles peuvent avoir des difficultés, des familles peuvent résoudre leurs difficultés, il faut écouter leur retours.

Le citoyen, pas forcément les personnes avec lesquelles nous travaillons au quotidien, le citoyen peut aussi se sentir concerné. Ce matin nous avons parlé des MIE, je pense que nous sommes tous percutés par cette arrivée de MIE. Un chiffre rapide ils sont 332 en Loire Atlantique, on en a 8 par semaine à peu près qui arrivent pour un coût global de 13 millions d'euros avec une participation de l'Etat à hauteur de 250 000 euros.

Donc je pense qu'effectivement les départements prennent largement leur place mais en dehors de tout cela, nous avons essayé de travailler différemment l'accueil des MIE en abordant leurs parcours dans la globalité, afin de leur offrir des perspectives.

Il y a un 1^{er} travail autour de l'engagement, l'apprentissage pour leur permettre d'avoir un temps nécessaire pour avoir le droit d'accès au papier. Mais au-delà nous effectuons aussi un travail de ce que nous avons appelé «l'accueil solidaire des MIE» et ce n'est pas moins de 80 familles de Loire Atlantique qui se sont dites prêtes à accueillir des mineurs chez eux. Nous avons commencé un accueil auprès de 10 familles de Loire Atlantique. Pour l'instant les choses se déroulent bien, et nous allons au rythme à la fois des enfants et des familles qui les accueillent.

Donc en conclusion pour avancer concrètement, il faut de la coordination, de l'échange, j'ai bien souvent en face de moi des personnes de bonne volonté essentiellement occupées par l'intérêt de l'enfant, le projet de l'enfant. Très clairement il faut passer à la vitesse supérieure et notre département est prêt à travailler avec le CNPE et les conseils départementaux car au quotidien les publics que nous côtoyons, que nous rencontrons et que nous accueillons, nous y poussent.